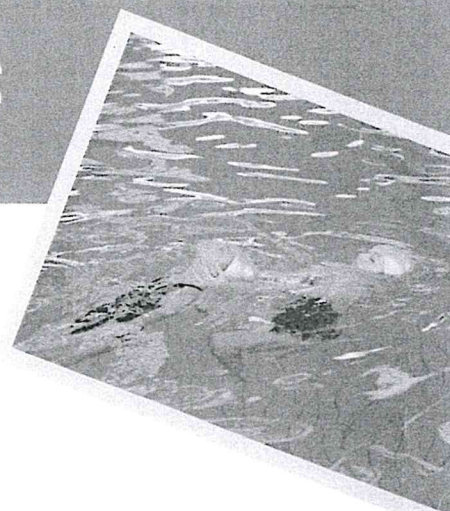


SECTIONS SPORTIVES

Collège Les Servièrès



Qu'est-ce qu'une section sportive ?

- Intégrer une section sportive, c'est prendre part à **3 ou 4 heures d'enseignement supplémentaire par semaine** dans la spécialité choisie, en plus des heures d'EPS obligatoires.
- La présence aux séances d'entraînement est **obligatoire**, comme tous les autres cours dispensés au collège.
- Chaque trimestre, **une note et une appréciation** seront ajoutée au **bulletin scolaire** de l'élève, dans la catégorie "section sportive".
- Toute section sportive est obligatoirement en **partenariat avec une fédération ou une association**. L'encadrement des élèves peut donc être réalisé par un **professeur d'EPS** mais aussi par un **entraîneur diplômé d'état** de la structure partenaire.

Quels sont les objectifs d'une section sportive ?

- Pratiquer une activité physique de manière plus **poussée**.
- Mesurer les **conséquences d'un travail régulier sur soi**.
- Se familiariser avec le **monde fédéral**.
- Développer une **culture sportive en équipe**.

Quelles spécialités peut-on choisir au Collège les Servièrès ?

- Au Collège les Servièrès il y a **3 sections sportives scolaires différentes !**
 - **Athlétisme**
 - **Natation-Sauvetage**
 - **Baseball**
- *Pour s'inscrire, il faut **compléter la fiche d'inscription** annexe et la remettre avec le dossier d'inscription*



Si l'inscription en section est facultative, il ne sera pas possible de se désinscrire en cours d'année.

DOSSIER DE CANDIDATURE EN SECTION SPORTIVE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

L'inscription à une Section Sportive Scolaire est possible en remplissant le formulaire de candidature ci-dessous.

Comme expliqué dans le document d'information annexe, une section sportive scolaire permet aux élèves volontaires de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive parmi l'**Athlétisme, la Natation-Sauvetage et le Baseball**, tout en suivant une scolarité normale. Les élèves retenus seront, dans la mesure du possible, affectés dans une classe du collège dont les horaires permettront la pratique :

- De l'**Athlétisme** le lundi de 15h30 à 17h30 et le mercredi de (12h30 à 14h30).
- De la **Natation / Sauvetage** le mercredi de 13h à 14h et le vendredi de 15h30 à 17h30.
- Du **Baseball**, le lundi de 15h30 à 17h30 et le jeudi de 12h30 à 13h30.

Si votre enfant est intéressé par l'une de ces disciplines sportives, vous pouvez nous transmettre ce document avec les pièces demandées

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation
- Bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours

Les enfants retenus seront alors convoqués pour un test physique au mois de juin ou septembre.

Le dossier de candidature à la section sportive est à remettre avec le dossier d'inscription ou de réinscription au collège.

« Je soussigné Mme / M, souhaite que mon enfant :

NOM : / PRENOM :/ CLASSE en 2023-2024 :

Intègre à la rentrée 2024-2025 la section sportive :

- Athlétisme
- Baseball
- Natation-Sauvetage

Et reconnaît avoir pris connaissances des modalités de fonctionnement d'une section sportive dans le document annexe.

Signature :

.....